



Un convoi syndical pour l'Ukraine

Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, dont près d'une centaine d'enfants et des milliers de blessé·e·s. Les civils sont des cibles de guerre.

La CGT condamne l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime. Sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Le rétablissement d'une paix durable en Europe passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples. Dans ce contexte alarmant, la CGT affirme sa solidarité :

- avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression, et en particulier avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes.
- avec les réfugié·e·s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau.
- avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

La CGT rappelle son opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples.

La CGT souhaite coordonner une solidarité avec l'Ukraine de façon unitaire. Elle lance un appel pour la constitution d'un convoi syndical pour l'Ukraine afin d'afficher une solidarité concrète en fournissant une aide matérielle, des produits de première nécessité et de soins aux populations ukrainiennes victimes de la guerre.

Non à la guerre: retrait immédiat des troupes russes ! Solidarité avec le peuple ukrainien ! Paix en Ukraine – Libertés en Russie !

ADRESSEZ VOS DONS À L'ORDRE DE « SOLIDARITÉ UKRAINE »

<u>Soit par virement</u> (ATTENTION de veiller à mentionner – SOLIDARITÉ UKRAINE) IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à : L'AVENIR SOCIAL 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur·trice individuel·le (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)